



Permis d'environnement

Veuillez renvoyer ce formulaire complété à la commune concernée.



A l'attention de la commune de :

Esplanade De L'Hôtel De Ville 1
5000 Namur

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Ref 2082 (D)

22 AVR. 2015

ENREGISTREE



déclaration en ligne par le demandeur,

Soumis le : 22/04/2015 09:53 - 789323-931552

de : Bureau Collin (bureaucollin@skynet.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

☒ Oui

Numéro d'entreprise

0 8 7 2 . 3 1 2 . 5 8 5

☐ Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

☐ une personne physique

☒ une personne morale

Dénomination du demandeur

ACP LES CYGNES

Forme juridique

ACP

Adresse du siège social :

Rue

Ave de la pairelle

Numéro

1

Boîte

Code postal

5 0 0 0

Localité

Namur

Pays

Courriel

bureaucollin@skynet.be

Site web

Personne de contact pour le suivi de dossier :

☐ M.

Nom

Prénom

☒ Mme

Halliez

Céline

Fonction

Employée

Téléphone

0 8 1 / 2 2 . 2 3 . 5 8

Téléphone

Courriel

bureaucollin@skynet.be

2. Objet de la demande

S'agit-il de

☒ Mise en activité d'un nouvel établissement

☐ Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées

☐ Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration

☐ Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)

☐ Extension ou transformation d'un établissement ancien

☐ Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.09.03.01

Libellé de rubrique

Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C) et

Soumis le : 22/04/2015 09:53 - 789323-931552

de : BureauCollin (bureaucollin@skynet.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l.
[cuves à mazout (à fuel de chauffage)]

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

2 citernes mazout de 5000 litres

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

☐ Oui

☒ Non

Rue

AVENUE DE LA PAIRELLE

Numéro

1

Boîte

Code postal

5000

Localité

NAMUR

3.3.1. Situation

AVENUE DE LA PAIRELLE 1 5000 NAMUR

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

92094

NAMUR

INS (Division)

Division

92302

NAMUR 2 DIV

Section

E

Numéro

2 5 1

Lettre

00

Exposant

W

/ Diviseur

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :
INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :
INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat

Destination au plan communal d'aménagement

QUARTIER DU PARC DE LA PLANTE ET AVENUE DE LA PAIRELLE (Quartier du parc de la plante et avenue de la pairelle)

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

Sans objet

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

BE35004

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- ☒ Schéma d'implantation
CYG-Schéma implantation citernes.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- ☐ Pièce 1
☐ Pièce 2
☐ Pièce 3
☐ Pièce 4
☐ Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

1

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Informations sur les rubriques :

63.12.09.03.01

☒ Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

☐ Oui

☒ Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la

rubrique formulaire en ligne

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

☐ moins de 30 ans

☐ 30-60 ans

☐ plus de 60 ans

Vous êtes :

☐ un citoyen

☐ une entreprise

☐ un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)

☐ un pouvoir local

☐ une association du non marchand

☐ une administration

☐ autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

☐ raisonnable

☐ trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

☐ clair et simple à remplir

☐ peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

☐ réclamer moins de pièces justificatives

☐ changer l'ordre des questions

☐ faire des phrases plus simples

☐ améliorer l'aspect visuel

☐ permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement

☐ améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)

☐ faciliter la sauvegarde du formulaire

☐ rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)

☐ autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

☐ Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

☐ Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

☐ Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

☐ oui

☒ non

MERCI pour votre participation !